ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de l'aménagement du territoire

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2018

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 $
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 $
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 $
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 $

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l’aménagement du territoire

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Lise Thériault 1

Élection de la vice-présidente, Mme Suzanne Dansereau 1

Intervenants

M. François Paradis, président de l’Assemblée
Mme Lise Thériault, présidente de la commission

Mme Marie-Claude Nichols

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Seize heures trente et une minutes)

Le Président (M. Paradis) : Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Alors, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député de l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Lise Thériault

Alors, à ce moment-ci, je vais recevoir les propositions pour la présidence de la commission.

Mme Nichols : Oui, M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que la députée d'Anjou—Louis-Riel soit élue présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Le Président (M. Paradis) : On va procéder à la suite des choses, ensuite on aura le loisir d'applaudir à tout rompre.

Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Je déclare donc la députée d'Anjou—Louis-Riel élue présidente de la Commission de l'aménagement du territoire. Mme la présidente. Bonne fin de séance.

La Présidente (Mme Thériault) : Donc, merci beaucoup pour votre confiance.

Élection de la vice-présidente, Mme Suzanne Dansereau

Et je vais maintenant recevoir des propositions pour la vice-présidence de la commission.

Une voix : Je propose que la députée de Verchères soit élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci beaucoup, Mme la députée. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Thériault) : Adopté. Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Et est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Thériault) : Adopté. Donc, je déclare donc la candidate de... Pardon. Je déclare la députée de Verchères élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire. Félicitations, Mme la députée!

Et je vais lever la séance. La commission ayant accompli son mandat, nous ajournons les travaux sine die. Merci.

(Fin de la séance à 16 h 33)